

Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Municipal de la Commune de La Rochette

Objet

Nombre d'administrateurs au
conseil d'administration du
Centre Communal d'Action
Sociale (CCAS)

Date de convocation
19 mai 2020

Date d'affichage
3 juin 2020

Nombre de conseillers en
exercice : 29

Nombre de présents : 29

Nombre de votants : 29

Exprimés : 29

Le vingt-sept mai deux mil vingt à vingt heures
En séance publique, sous la présidence de Monsieur André DURAND, Maire
Le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie,

Présents : André DURAND, Gwénaëlle BIBOUD, Jean-Loup CREUX, Nadège JAY, Jean PORTUGAL, Annie GONTARD, Jean-Louis DOULS, Joël RECORDON, Evelyne CORBET, Yves MANDRAY, Jean-Claude BENGRIBA, Béatrice CREUX, Solange DUFFOURD, Frédéric SANTIN-JANIN, Hélène PLATEL, Sandrine BERTHET, Virgile FIELBARD, Laurent BONNOT, Stéphanie PICHARD, Anthony FACHINGER, Fabien GARCIA, Delphine LAINE, Magali BECHEREL, Corinne BOYAT, Bernard VILLON, Joseph HALLER, Etienne CHALUMEAU, Piera BARRAFRANCA, Chrystel GUILLERE

Procurations :

Absents :

Monsieur Fabien GARCIA a été élu secrétaire de séance.

Monsieur le Maire rappelle qu'il appartient au conseil municipal de fixer le nombre d'administrateurs siégeant au conseil d'administration du centre communal d'action sociale.

Le nombre d'administrateurs peut varier dans une fourchette de 4 membres élus + 4 membres nommés + le Maire à 8 membres élus + 8 membres nommés + le Maire.

Il est proposé de fixer le nombre de membres élus et nommés à 8 membres élus, 8 membres nommés parmi les représentants du monde associatif et caritatif et le Maire.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu les articles L.123-6 et R.123-7 du Code de l'Action Sociale,

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré :

- décide de fixer à 17 le nombre d'administrateurs du CCAS, répartis comme suit :
 - Le Maire, Président de droit du Conseil d'Administration du CCAS
 - 8 membres élus au sein du Conseil Municipal
 - 8 membres nommés par le Maire dans les conditions de l'article L.123-6 du Code de l'Action Sociale et des Familles

CONTRE(S)	ABSTENTION(S)	POUR(S)
0	0	29

Tous les membres présents ont signé au registre.
Pour extrait certifié conforme.

Le Maire,
André DURAND



Accusé de réception en préfecture
073-200086887-20200527-20200504-DE
Date de réception en préfecture : 03/06/2020